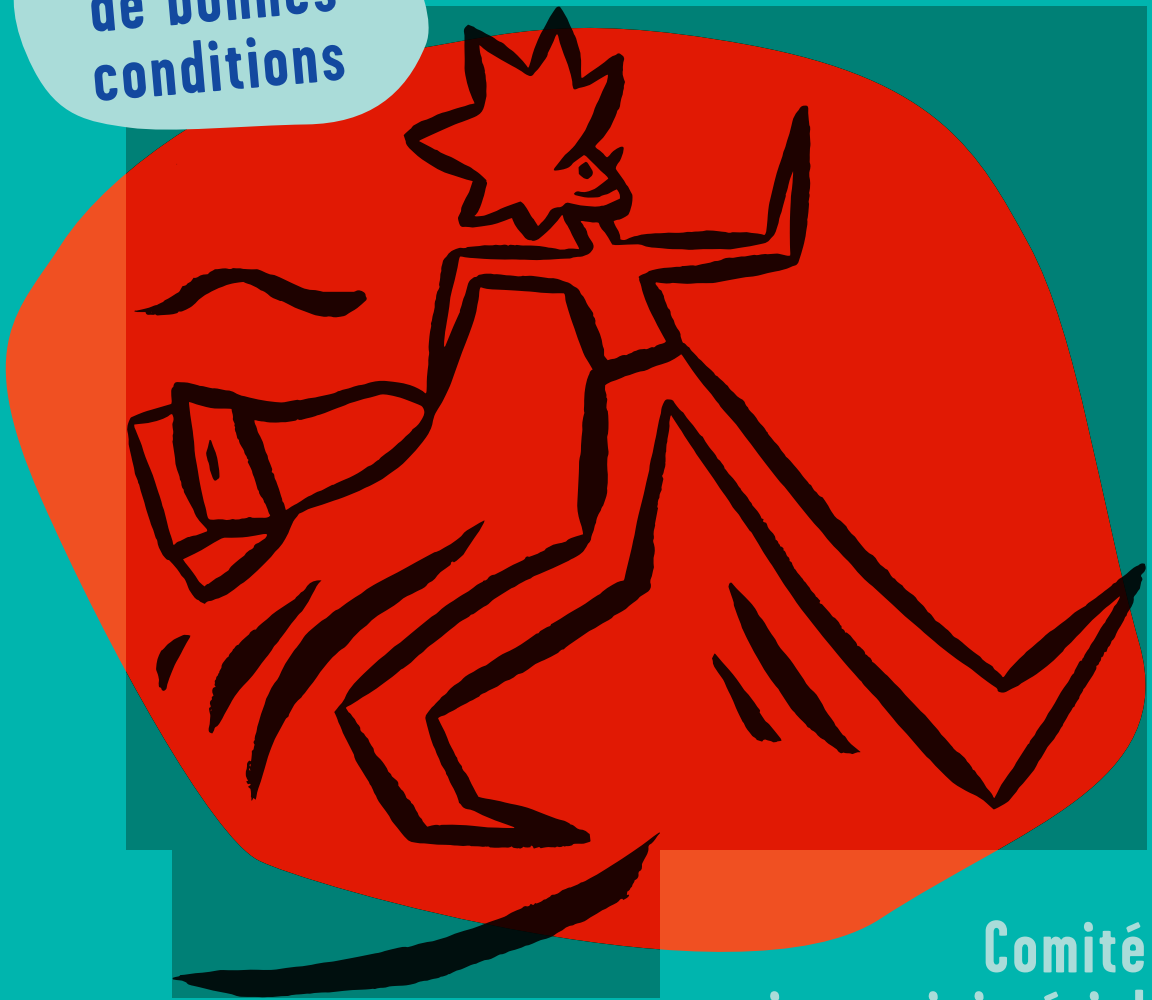


PRIORITÉ JEUNESSE

Se former
et travailler

S'engager
et s'épanouir

Vivre dans
de bonnes
conditions



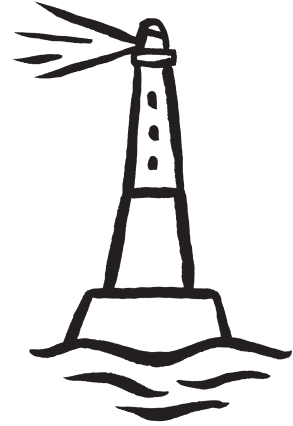
Comité
interministériel
à la jeunesse
2015

SE FORMER ET TRAVAILLER

CE QUE LE GOUVERNEMENT A FAIT

Orientation

Généralisation du service public régional d'orientation depuis le 1^{er} janvier 2015. Il permet la coordination des acteurs pour informer, conseiller et accompagner gratuitement les jeunes dans leurs choix d'orientation, de formation, et plus largement dans leur vie quotidienne et leurs projets.

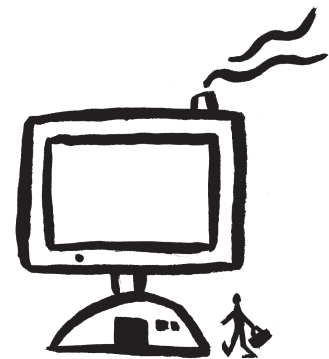


Alternance

- Un plan de développement de l'apprentissage : à partir de septembre 2015, les TPE (moins de 11 salariés) qui embauchent un apprenti mineur sont exonérées de tout salaire et de toute cotisation sociale.
- « Réussite apprentissage » : accompagner avant l'entrée en apprentissage et pendant les premières semaines du contrat 10 000 jeunes décrocheurs en 2016.

Numérique

Une Grande École du Numérique, qui offre dès 2015 à 10 000 jeunes sans condition de diplômes, sur 3 ans, des formations aux outils numériques et aux métiers du numérique, à travers tout le territoire, via des structures labellisées, et permettant une insertion professionnelle très rapide avec des liens étroits avec les entreprises et un accompagnement renforcé.



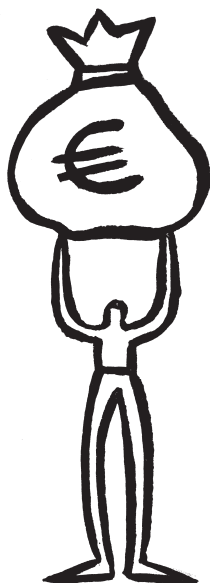
Promotion de l'entrepreneuriat

- Création de 29 pôles « PEPITE » sur tout le territoire, y compris en Outre-Mer, pour encourager et aider l'innovation et l'entrepreneuriat des étudiants : les projets de reprise ou de création d'activité par des étudiants sont soutenus par un accompagnement individualisé, l'attribution du statut national d'étudiant entrepreneur et de crédits d'enseignements.
- Soutien aux projets pour promouvoir la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat auprès des jeunes de l'élémentaire aux études supérieures, à travers un appel à projets du Programme Investissements d'Avenir doté de 20 millions d'euros.

Droit au retour en formation pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans

Une augmentation du nombre de places en EPIDE (établissements publics d'insertion de la défense), afin d'accueillir 1 000 jeunes supplémentaires dès 2015. Deux centres supplémentaires seront ouverts début 2016. Par ailleurs, seront créées 2 000 places du dispositif AFPA deuxième chance, ainsi que sept centres de service militaire volontaire en métropole.

1 000 jeunes supplémentaires sont accompagnés dans les écoles de la deuxième chance en 2015.



Bourses étudiantes

Une réforme des bourses étudiantes avec la création de deux nouveaux échelons : un échelon « 0 bis » pour accompagner plus de 132 000 jeunes (aide annuelle de 1 000 euros), et un échelon « 7 » pour 30 000 étudiants provenant des familles les plus modestes, gagnant moins de 7 540 euros par an (aide annuelle de 5 500 euros).

Au total, 458 millions d'euros ont été consacrés aux bourses depuis 2013, dont 200 millions de mesures nouvelles, pour mieux soutenir les étudiants modestes par l'intermédiaire de bourses plus nombreuses et dont le montant est plus important (15% de revalorisation - 134 500 étudiants supplémentaires bénéficiaires).

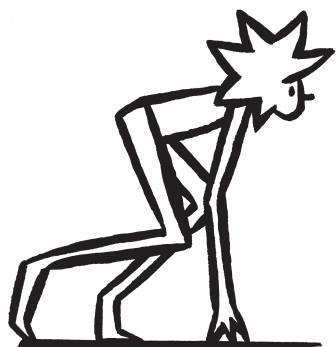
Garantie jeunes

Un parcours vers la formation et l'emploi pour les jeunes en grande précarité : un dispositif alliant un accompagnement intensif individuel et collectif, des mises en situation professionnelle, des formations et une garantie de ressources. 10 000 bénéficiaires sur 10 territoires en 2014, 50 000 bénéficiaires sur 71 territoires en 2015, 100 000 bénéficiaires en 2017.



Emplois d'Avenir

Une véritable expérience professionnelle et une seconde chance de se former pour les jeunes peu ou pas qualifiés : un CDI ou un CDD de 3 ans à temps plein incluant des périodes de formation, un suivi social et professionnel personnalisé. À fin 2014 : 190 000 jeunes entrés en emploi d'avenir, dont plus de 20 000 dans les métiers de l'animation et du sport.



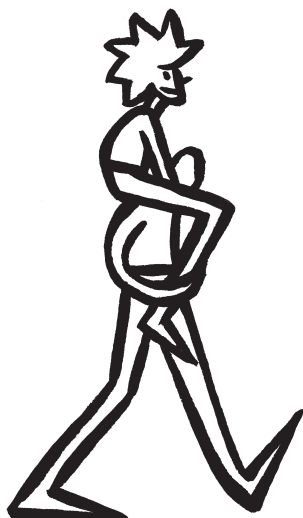
Contrat Starter

Un appui exceptionnel pour faciliter l'accès durable à l'emploi dans le secteur marchand des jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion : une aide à l'entreprise à hauteur de 45% du salaire et des cotisations sociales pendant une durée de 6 à 24 mois. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, leur domaine d'activité ou leur lieu d'installation peuvent recruter en contrat starter. Objectif de 13 000 contrats en 2015.

Contrats de génération

Une aide pour encourager l'embauche de jeunes en CDI en parallèle du maintien en emploi ou du recrutement de seniors dans les entreprises de moins de 300 personnes.

- Objectif de 40 000 contrats en 2015.



Accompagnement individuel à Pôle Emploi

Un déploiement de 700 conseillers dédiés à l'accompagnement individuel ou collectif des 18-25 ans. 230 conseillers couvrent spécialement les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La boussole des droits

Un web service offrant une information personnalisée, des fonctions d'orientation et d'accompagnement, adaptées à chaque jeune.

• Objectif : faciliter l'accès des jeunes aux droits et services qui les concernent sur l'emploi, le logement et la santé, puis élargir les thèmes ; simplifier l'offre d'information, apporter des réponses opérationnelles.



Portail de la vie étudiante

• Objectif : simplifier les démarches des étudiants et regrouper les services en ligne.

À compter de la rentrée 2015, un portail de vie étudiante (PVE) accessible depuis etudiant.gouv.fr permettra aux étudiants d'accéder à toutes les informations administratives utiles à leur vie quotidienne et leur parcours. Il regroupera sur un site Internet unique les informations aujourd'hui dispersées entre le CNOUS, les CROUS, les établissements, la CAF, les collectivités territoriales... Les informations porteront sur les droits et aides, les services de la vie quotidienne, les activités culturelles, sportives. Il inclura un simulateur de droits et permettra à chacun d'accéder aux services adaptés sur son territoire.



Prime d'activité

• Objectif : apporter du pouvoir d'achat à tous ceux qui travaillent et ont des salaires modestes, donc aux jeunes, qui occupent souvent des emplois précaires ou connaissent des périodes d'intérim, des CDD trop courts. Le RSA activité ne concernait que 5 000 jeunes ; un million de jeunes pourront percevoir la prime d'activité.



Développement de l'entrepreneuriat comme voie d'insertion professionnelle pour les jeunes

• Objectif : faciliter l'insertion professionnelle via la création et la reprise d'entreprises, par un accompagnement et un soutien pour les demandeurs d'emploi et les jeunes. Pôle emploi et le réseau des missions locales seront mobilisés pour augmenter le nombre de personnes suivies et offrir un accompagnement renforcé.



S'ENGAGER ET S'ÉPANOUIR

CE QUE LE GOUVERNEMENT A FAIT



Mobilité internationale

- Mise en place de comités régionaux de la mobilité internationale qui regroupent toutes les structures concernées au niveau local, adaptent l'offre existante aux besoins des jeunes et en particulier de ceux qui connaissent des difficultés d'insertion et partent peu à l'étranger pour se former ou participer à des projets.
- Hausse de 40% des crédits européens ERASMUS+ pour la période 2014-2020, pour encourager la mobilité européenne et internationale des jeunes, quel que soit leur statut. Des exigences renforcées en faveur des jeunes sans formation et issus de quartiers populaires, qui profitent encore trop peu des bénéfices d'une expérience à l'étranger.

Service civique

Création d'un droit universel au Service Civique : Plus de 90 000 jeunes ont déjà effectué un service civique depuis 2010. Ils seront 70 000 pour la seule année 2015. La montée en charge se poursuivra afin que tout jeune qui le souhaite puisse faire un service civique.



Réserve citoyenne

Création de la réserve citoyenne, qui instaure la possibilité pour tous les citoyens, y compris les plus jeunes, de s'impliquer pour une mission au service de l'intérêt général et de se familiariser ainsi avec l'engagement.

Vie associative

- Mobilisation, dès 2015, de 50 millions d'euros supplémentaires pour conforter les associations de proximité, d'éducation populaire et de sport.
- Soutien à la création de « fabriques d'initiatives citoyennes », espaces de rencontres et de montage de projets, s'articulant avec les conseils citoyens des contrats de ville au sein desquels les jeunes doivent avoir une place prépondérante.
- Aide à la création de médias de proximité (1 million d'euros) et création d'incubateurs de nouveaux médias citoyens numériques.





Soutien de la Jeune création

- Objectif : faciliter l'émergence des jeunes créateurs dans tous les domaines de la vie culturelle et leur insertion professionnelle. Développement au sein des écoles du ministère de la culture d'incubateurs pour l'innovation, la création d'entreprise et la mise en situation professionnelle. Mesures d'accompagnement des étudiants de ces écoles dès la rentrée 2015 par des bourses sur critères sociaux, un soutien à l'insertion professionnelle et à la création d'activités. Ouverture plus large des labels et réseaux du spectacle vivant et des institutions patrimoniales aux résidences d'artistes.

Accès au sport et aux loisirs

- Objectif : élargir l'accès des jeunes aux loisirs collectifs, à la pratique sportive et aux métiers du sport
- Expérimentation à la rentrée 2015 de colos «nouvelle génération» pour que le nombre le plus grand d'enfants et d'adolescents puissent découvrir des lieux et des activités et faire l'expérience de la mixité sociale.
- Plan «citoyens du sport» pour soutenir les associations sportives et permettre à tous les jeunes de pratiquer un sport : 400 emplois supplémentaires d'éducatrices et d'éducateurs sportifs dans les quartiers de la politique de la ville ; formation de 1500 jeunes aux métiers du sport en 3 ans ; plan «citoyens du sport» dans chaque fédération, formation pour les bénévoles et salariés aux valeurs citoyennes ; promotion de l'engagement citoyen par le développement du service civique dans le secteur sportif.



Réforme des listes électorales et stands d'inscription en septembre

- Objectif : permettre à tous ceux qui ont déménagé de s'inscrire en cours d'année sur les listes électorales.
- Report de la possibilité d'inscription sur les listes électorales jusqu'à fin septembre 2015 pour voter au scrutin régional de décembre, pour répondre à la mobilité des jeunes.
- Mise en place en septembre 2015 de bureaux d'inscription délocalisés dans les universités et campagne de sensibilisation en direction des jeunes.
- Étude de la possibilité de voter au second tour pour les jeunes devenant majeurs entre deux tours de scrutin.



Portail unique de la mobilité internationale « Découvrir le Monde »

• Objectif : rendre l'offre de mobilité internationale plus lisible et plus accessible. En septembre 2015 sera lancé un portail numérique regroupant toutes les propositions des différentes structures et programmes, qu'ils soient financés par des fonds européens, nationaux ou locaux, partant du profil du jeune et lui permettant de s'orienter et de trouver quelle structure pourra l'accompagner dans son projet.



Carte étudiante européenne

• Objectif : simplifier et accompagner la mobilité étudiante, renforcer la dimension sociale de l'enseignement supérieur en Europe. Ce projet permettra d'être reconnu comme étudiant au niveau européen, quel que soit l'établissement d'inscription. Cette carte devra permettre à l'étudiant de faire valoir ses droits dans les autres pays de l'Union européenne sur simple présentation de sa carte, et offrir la réciproque aux étudiants européens en France.



Année de césure dans le parcours universitaire

• Objectif : permettre aux étudiants de suspendre temporairement leurs études, pour six mois à un an, sans être pénalisés dans leur cursus ni perdre leurs droits. La césure pourra prendre la forme d'un stage, d'un CDD, d'un engagement (service civique ou autre). L'étudiant en césure pourra bénéficier des avantages liés à son statut d'étudiant (sécurité sociale, maintien du droit à bourse). La période de césure pourra être valorisée par l'attribution de crédits d'enseignement dans le cadre de la formation.



Clause d'impact jeunesse

À l'occasion de la préparation des projets de textes législatifs et réglementaires, une clause d'impact jeunesse, destinée à mesurer les conséquences sur la jeunesse de chaque norme produite par l'État, sera mise en œuvre. Une analyse systématique sera conduite au regard des enjeux de l'égalité entre tous les jeunes, de la justice intergénérationnelle et de la non discrimination dans l'accès aux droits et aux services.



VIVRE DANS DE BONNES CONDITIONS



CE QUE LE GOUVERNEMENT A FAIT

Centres de santé

• Création de 17 centres de santé universitaires (objectif : 30 en 2017), avec transformation de centres de prévention en centres pouvant prescrire des soins.

Prévention des conduites addictives

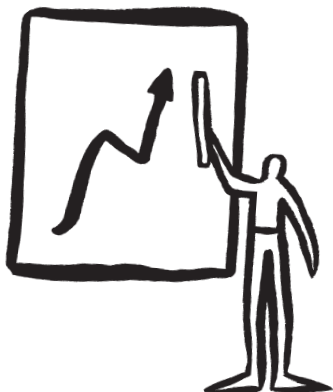
Développement d'une stratégie de prévention des conduites addictives par les pairs pour les étudiants. Lancement d'un appel annuel à étudiants volontaires pour devenir « étudiants relais santé ».

Améliorer les conditions d'hébergement des jeunes en alternance

Création, reconstruction ou rénovation de plus de 4 000 places d'hébergement pour des jeunes en alternance, principalement dans le cadre du contrat d'apprentissage. Mobilisation, au bénéfice d'apprentis, des capacités d'hébergement des internats de lycées professionnels.

Plan « 40 000 logements étudiants »

Lancé en 2013, ce plan atteindra fin 2015 près de 50% de son objectif, avec la production totale de 20 722 nouveaux logements étudiants. Fin 2017 : la construction de 42 445 logements est programmée, dépassant ainsi l'objectif fixé.



Testings

Lancement de mesures de testings en matière d'accès des jeunes à la formation, au logement, aux stages, à l'emploi, aux loisirs et à l'apprentissage : des vecteurs forts d'autonomie et d'insertion sociale et professionnelle.

• Objectif : mieux identifier les discriminations encourues par les jeunes, du fait de leur jeunesse et de caractéristiques combinées (sexe, lieu de résidence, origine).



Tiers payant

- Objectif : permettre à tous de mieux se soigner
La généralisation du tiers-payant à compter de 2017 permettra aux nombreux jeunes qui renoncent encore à des soins pour des raisons financières de consulter et de se soigner. La dispense d'avance de frais contribuera à lever ces freins. Depuis le 1^{er} juillet, le tiers-payant bénéficie d'ores et déjà aux bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), dont les revenus sont très modestes.

L'accès à la CMU-C et à l'ACS

- Possibilité pour les étudiants en rupture avec leur famille et qui touchent des aides du fonds national d'aide d'urgence (FNAU) de bénéficier de la CMU-C indépendamment du foyer de leurs parents.
- Extension de la CMU-C et de l'ACS par le relèvement du plafond de ressources de ces aides, bénéficiant largement aux jeunes. Réforme de l'ACS au 1^{er} juillet 2015 pour renforcer l'accès à l'aide à la complémentaire santé. Cela est particulièrement utile quand on sait que 13% des étudiants qui n'ont pas de complémentaire mettent en avant la difficulté des démarches.

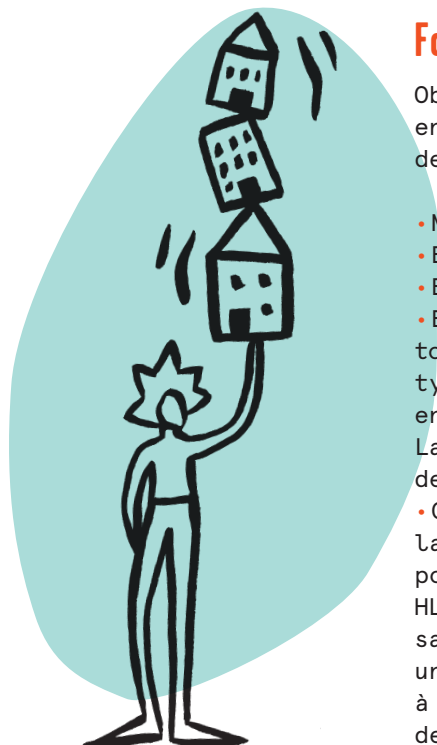
Les contrats sélectionnés seront nettement moins chers que les contrats actuels et offriront une meilleure couverture.



Faciliter l'accès au logement

Objectif de la loi ALUR : sécuriser les relations entre bailleurs, locataires et professionnels de l'immobilier ; redonner du pouvoir d'achat.

- Mise en place du contrat de location type
- Encadrement des loyers à Paris le 1^{er} août 2015.
- Encadrement des honoraires de location
- Encadrement de la colocation dans le parc privé, touchant particulièrement les jeunes. Le contrat type s'applique également aux logements en colocation, ainsi que l'encadrement des loyers. La solidarité entre les colocataires est désormais de 6 mois maximum.
- Colocation dans le parc social : pour favoriser la colocation pour les étudiants, et plus largement pour les jeunes de moins de 30 ans, les organismes HLM peuvent louer de manière dérogatoire, sans application des conditions de ressources, un logement pour une durée d'un an renouvelable, à un ou plusieurs étudiants, apprentis, ou jeunes de moins de 30 ans.



Développer des dispositifs de sécurisation locative

Pour les étudiants

• Objectif : permettre aux étudiants sans caution d'accéder à la location.

Le dispositif CLE est destiné à tous les étudiants âgés de moins de 28 ans ainsi qu'aux doctorants et post-doctorants étrangers quel que soit leur âge, qui disposent de revenus mais qui ne peuvent présenter de garant familial, amical, ou bancaire. Il permet aux étudiants de bénéficier d'une garantie de l'État. En cas d'impayés de loyer, le propriétaire a la garantie d'être dédommagé par un Fonds de garantie.

Pour les jeunes actifs

• Objectif : développer une caution solidaire pour les salariés.

Une caution solidaire (« VISALE ») financée par Action Logement verra le jour début 2016. Elle sera gratuite pour le locataire. Elle s'adressera aux salariés entrant dans un emploi par tout contrat de travail et bénéficiera ainsi aux jeunes salariés de moins de 30 ans.



Augmenter l'offre de logements adaptés aux jeunes

Parc social

Objectif : augmenter encore davantage la part des petits logements dans la programmation de la construction des logements sociaux. Meilleure prise en compte des besoins de petits logements lors de l'étude des agréments du logement social par les préfets et les collectivités territoriales.

Foyer de jeunes travailleurs (FJT)

Travail avec l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes notamment pour la rénovation énergétique des FJT et résidences sociales jeunes, la mutation et l'adaptation des logements aux modes de vie et la participation des jeunes à la gouvernance.



Le CIJ : lieu de coordination de la « Priorité Jeunesse »

Le Comité interministériel de la jeunesse est l'outil de coordination de la « Priorité Jeunesse » du gouvernement qui comprend désormais 61 mesures.

La « Priorité jeunesse » vise à réformer en profondeur l'action publique destinée aux jeunes en s'appuyant sur quatre axes fondamentaux :

1. Privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès des jeunes aux droits sociaux, pour en finir avec l'empilement de dispositifs dérogatoires et illisibles.
2. Favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leurs parcours dans leur globalité (formation, logement, santé, mobilité...).
3. Lutter contre les inégalités et les discriminations.
4. Encourager la participation des jeunes dans le débat public et rendre effective la co-construction des politiques publiques.

Cette politique est transversale, partenariale, conduite sur le long-terme et évaluée.

Elle se décline également au niveau régional avec des plans territoriaux.

Un bilan partagé avec les ministères, les associations et les jeunes

Ainsi la préparation du CIJ se traduit par :

- La préparation d'un bilan partagé par chantiers avec les ministères, les organisations de jeunes et les associations de jeunesse et d'éducation populaire.
- La préparation d'un état de la jeunesse, sorte de tableau de bord, issu des données de la statistique publique travaillé avec l'ensemble des services statistiques ministériel et coordonné par l'Injep (Observatoire de la jeunesse).

Une démarche inédite en 2015

En 2015, le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a décidé de préparer ce comité interministériel en allant directement à la rencontre des jeunes. Cinq « rendez-vous de la jeunesse » se sont ainsi déroulés entre avril et juin à Nantes, Avignon, Creil, Saint-Max-Nancy et à la Réunion. En lien avec les organisations de jeunes (via le Forum Français de la Jeunesse) et les associations de jeunesse et d'éducation populaire (via le Cnajep), ces rendez-vous ont accueilli plus de 1 000 jeunes d'horizons très variés, 11 ministres dont le Premier ministre et ont débouché sur 150 propositions examinées par le CIJ.



jeunes.gouv.fr

